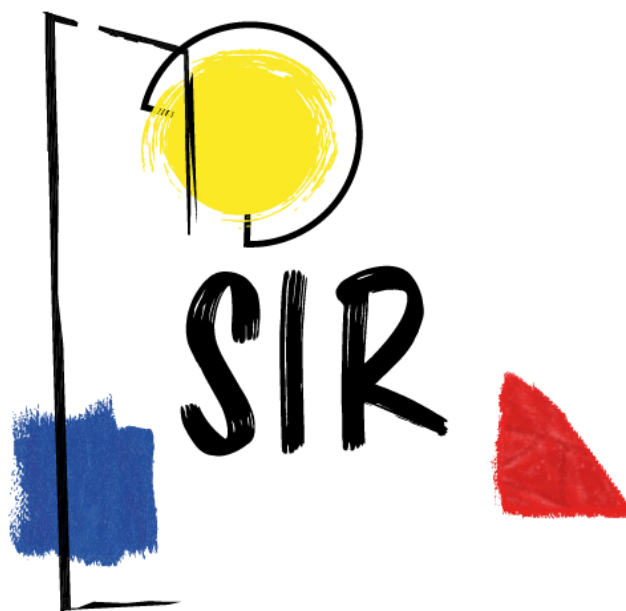


# PROJET DE SERVICE 2021



« Des jeunes prendront l'habitude de se rencontrer  
et d'échanger dans une expérience groupale  
où l'adulte n'est pas celui qui dicte les messages  
mais celui qui recherche à les médiatiser. »

Marcel POSTIC

la relation éducative



3 bd Léon Jouhaux CS 68623  
44184 Nantes cedex  
02 40 69 83 71  
[www.centretremeac.fr](http://www.centretremeac.fr)





# Sommaire

## Editorial

1.	Le Service d'Insertion et Remobilisation, un service du Centre Educatif Tréméac en faveur de l'insertion des jeunes	P.1
2.	Présentation du service	P.3
	2.1 - L'équipe	P.3
	2.2 - Notre organisation de travail	P.3
3.	Public accueilli et accompagné	P.4
4.	Nos valeurs	P.6
5.	Références éducatives et pédagogiques	P.6
	5.1 - La dialectique de l'individuel et du collectif-le partenariat	P.6
	5.2 - L'expérimentation et l'alternance : Une approche pédagogique spécifique	P.7
	5.3 - Le partenariat et le réseau	P.8
	5.4 - L'évaluation	P.9
6.	Les dispositifs	P.10
	6.1 - Action Soutien Jeunes migrants	P.10
	6.2 - Chantiers Découverte et remobilisation	P.12
	6.3 - Rebondir	P.15
	Perspectives	P.18

*La démarche d'écriture des projets de service lancée en janvier 2017 a rencontré des changements dans l'histoire du centre éducatif Tréméac : fin de l'accueil d'urgence, réorganisation des services, déménagement du siège.*

*C'est dans ce contexte que les projets se sont construits autour d'un axe central :*

*Proposer un accompagnement souple et diversifié pour répondre aux besoins des jeunes accueillis*

*Nous avons entrepris d'y répondre en essayant de suivre 4 objectifs :*

- *Soutenir un accompagnement diversifié*
- *Renforcer la participation des jeunes et des familles*
- *Privilégier le partenariat et l'ancrage territorial*
- *Favoriser la scolarité et l'insertion en s'appuyant sur les activités de jour*

*Chaque service s'est appliqué, à partir d'une trame, à apporter sa propre vision et sensibilité d'équipe dans le travail éducatif attendu.*

*Ecrire un projet est un exercice acrobatique, celui de mettre un point final à une réflexion toujours en cours.*

*Aussi, il nous faudra poursuivre notre mission de protection de l'enfance à partir de l'évolution des orientations départementales et nationales.*

*Guillaume BRIEND  
Directeur de l'Etablissement*

## 1. Le Service d'Insertion et Remobilisation : un service du Centre Éducatif Tréméac en faveur de l'insertion des jeunes



**Le Service d'Insertion et Remobilisation** se réfère au cadre législatif de notre organisme de contrôle et de tarification qu'est le Département de Loire-Atlantique pour son action aux titres de l'Aide Sociale à l'Enfance et de sa mission d'insertion.

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique exerce, depuis les lois de décentralisation, une mission globale d'aide auprès des publics en difficulté autour de deux axes fondamentaux : la prévention éducative et l'insertion.

Les jeunes les plus touchés sont ceux issus des quartiers prioritaires de la Ville et les jeunes les moins qualifiés. La difficulté majeure pour la France est la situation des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation [NEET] estimés à 12.9 % en 2018, selon la DARES<sup>1</sup>. Qu'ils aient ou non un diplôme, les jeunes connaissent un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale.

L'insertion professionnelle pour la jeunesse devient une des mesures prioritaires mise en exergue par le gouvernement, l'accent étant mis sur la notion de parcours global des jeunes vers l'accès à l'autonomie et une attention particulière sur les jeunes qui subissent le plus de difficultés d'insertion.

La stratégie départementale d'insertion, qui vaut programme départemental et qui couvre la période 2018-2020, vise entre autre à améliorer l'accompagnement professionnel et social des personnes dans leur parcours d'insertion. Elle s'adresse aux personnes en situation de fragilité, notamment des jeunes, des gens du voyage, des personnes en situation de handicap.

La **loi du 26 juillet 2019** dont l'application a été effective en janvier 2020, instaure la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, en prolongeant l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans qui préexistait. Concrètement, entre 16 et 18 ans, tout jeune qui n'est pas en études doit se voir proposer : soit une entrée dans un parcours scolaire ou en apprentissage ; soit un emploi, un service civique, un parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle (comme la Garantie jeunes).

C'est dans ce contexte global que l'équipe pluridisciplinaire du **Service d'Insertion et Remobilisation** associe un travail éducatif, pédagogique et d'insertion et offre des prises en charge variées, destinées aux jeunes dont la situation sociale, scolaire et/ou professionnelle nécessite un accompagnement.

Cet accompagnement contribue à faire évoluer chez les jeunes leur propre image et l'estime d'eux-mêmes, à travailler sur la confiance en soi et l'épanouissement personnel.

<sup>1</sup> Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail

Le service est ainsi organisé en **3 actions** :

- **ASJM** (Action de Soutien aux Jeunes Migrants)
- **Chantiers découverte et remobilisation**
- **Rebondir**

En parallèle de ces 3 dispositifs, le Centre Educatif Tréméac dispose d'ateliers de mobilisation, rattachés **au Service d'Insertion et Remobilisation** dans leur fonction transversale, aussi bien en interne qu'à l'externe.

**Les ateliers de mobilisation** sont encadrés par quatre postes ressource mobilisation rattachés chacun à un service d'hébergement du centre éducatif. Les ateliers sont menés transversalement avec des jeunes accueillis en interne comme à l'externe par le biais du Réseau de mobilisation inter-associatif<sup>2</sup> autour des activités du restaurant pédagogique.

**Une action collective** ouverte à l'ensemble des services de l'Institution ainsi qu'aux jeunes du Réseau est menée conjointement par les postes ressource mobilisation et les professionnels **du service Le Service d'Insertion et Remobilisation**. C'est l'occasion pour un groupe de jeunes de cultures, d'horizons, d'âges différents d'échanger ensemble, de partager des moments conviviaux, des activités, de mener des projets communs tout au long de l'année.

Financement des trois dispositifs :

**ASJM, Rebondir** et les **Chantiers découverte et remobilisation** s'inscrivent dans les politiques publiques :

- L'ASJM et REBONDIR sont des actions intégralement financées par le Conseil Départemental dans le cadre du FAJ CO [Fond d'Aide aux Jeunes Collectif]. Une convention annuelle est signée à partir d'une demande de FAJ CO adressée chaque année par la cheffe de service au Conseil Départemental. La convention a pour objet de définir les principes et les modalités de partenariat entre le Département et l'Association à partir d'objectifs partagés.
- Le dispositif des Chantiers Découverte et Remobilisation est une réponse à un Marché Public<sup>3</sup> dans le cadre du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des aires métropolitaines des gens du voyage, lancé par un groupement de commande constitué depuis 2018 par les villes de Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, ainsi que Nantes Métropole et Nantes Métropole Habitat ; la ville de Nantes en étant le coordonnateur.

<sup>2</sup> Le Réseau de mobilisation inter établissements regroupe les associations Tréméac, l'ADAES, l'Étape, Linkiaa, les Apprentis d'Auteuil et la PJJ (STEI, STEMOM). Il s'adresse aux jeunes en rupture de socialisation, scolaire ou d'insertion en apportant des réponses individualisées, complémentaires et coordonnées entre les services qui s'appuient sur leurs outils et compétences techniques et pédagogiques (ateliers bois, soudure, cuisine, couture, espaces verts, accompagnement et soutien scolaire...).

<sup>3</sup> Le marché public a pour objet la mise en œuvre de prestations d'insertion. Il a pour but de mobiliser des jeunes parmi les plus éloignés de l'emploi et des dispositifs de droit commun, à travers une action courte englobant un accompagnement individuel, une immersion dans le monde du travail et une mobilisation dans une dynamique collective.

## 2. Présentation du service

### 2.1 - L'équipe

Les trois dispositifs du Service d'Insertion et Remobilisation regroupent une équipe pluridisciplinaire de 6 ETP travailleurs sociaux, une psychologue (présente un jour et demi par semaine) et une cheffe de service. Chaque professionnel est rattaché à un dispositif :

- Un professionnel à temps partiel sur l'ASJM
- Trois professionnelles à temps plein sont rattachées aux chantiers découverte et remobilisation (une éducatrice spécialisée, une monitrice éducatrice et une animatrice sociale)
- Deux professionnels à temps plein (une enseignante technique et un éducateur technique spécialisé), ainsi qu'une éducatrice spécialisée (un des postes Ressource Mobilisation intervenant à hauteur de deux demies journées par semaine) sur Rebondir

La psychologue du service peut recevoir les jeunes en entretien individuel, soit à leur demande, soit à la demande des intervenants des trois dispositifs. Son regard extérieur et son analyse permettent de mieux comprendre le fonctionnement des jeunes en lien avec leurs problématiques psychiques. Elle apporte ainsi un autre éclairage nécessaire pour parfaire et adapter la suite de notre accompagnement.

Une des spécificités de la psychologue concerne la proposition d'évaluations psycho-cognitives auprès de certains jeunes, confrontés à des déficits sur le plan cognitif, qui peuvent les freiner voire les empêcher dans un parcours d'insertion socio-professionnelle dit « ordinaire ». Ces bilans ont pour principal objectif d'identifier les points de fragilité et les ressources dont dispose le jeune pour l'orienter vers des dispositifs d'insertion adaptés à la nature même de son « handicap », en lui offrant une immersion puis une orientation vers des établissements spécialisés dans l'accueil et l'emploi de personnes en situation de handicap. Tout ceci afin d'ajuster au mieux la suite de parcours pour les jeunes concernés.

### 2.2 - Notre organisation de travail

Des réunions hebdomadaires ont lieu les mardis après-midi réunissant l'ensemble de l'équipe **du Service d'Insertion et Remobilisation** ou les professionnels d'un des dispositifs dans le cadre de réunions techniques.

- Les réunions de service

Concernent l'équipe du service. La cheffe de service informe l'équipe en début de réunion de l'ordre du jour établi, communique les informations institutionnelles puis introduit un temps de régulation. Ensuite, chaque dispositif présente les informations, situations à transmettre. C'est aussi l'occasion de présenter les différents projets et partenariats en cours. Au cours des réunions d'équipe, un professionnel de chaque dispositif prend des notes sur un cahier tenu à cet effet.

La présence des postes ressource mobilisation est prévue une fois par mois, afin d'échanger sur les activités et projets transversaux ainsi que les partenariats engagés.

Ces réunions font l'objet d'échanges et de débats qui nourrissent les actions de chaque dispositif mais également la pratique des professionnels.

Une fois par mois, un temps clinique est prévu au cours de cette réunion, animé par la psychologue du service.

- Les réunions techniques

Concernent les professionnels d'un dispositif. Elles sont mises en place depuis la rentrée 2019. Il s'agit d'un temps de 1h30 à 2h sur un système de roulement calendaire. Elles permettent de travailler des questions techniques ou spécifiques au dispositif, de travailler sur l'élaboration d'un projet, son évolution, son évaluation.

- L'Analyse Des Pratiques

A lieu une fois par mois, réunissant l'ensemble des professionnels autour des questionnements inhérents à la pratique de chacun.

- Les réunions pédagogiques

Ont lieu deux fois par trimestre à raison de deux demi-journées ou une fois par semestre à raison d'une journée entière suivant l'actualité et les besoins recensés du service.

### **3. Public accueilli et accompagné**

**Le Service d'Insertion et Remobilisation** accueille et accompagne des enfants, des adolescents et jeunes adultes (filles et garçons) de 11 à 25 ans<sup>4</sup> :

- Rencontrant des difficultés d'insertion sociales et/ou professionnelles
- Présentant des difficultés sociales, familiales et psychologiques
- Présentant des problématiques identitaires, culturelles et de santé
- En danger ou en risque de l'être.

Le service reste vigilant sur la nécessité d'un étayage soutenu concernant les jeunes dont la problématique requiert un accompagnement et des soins adaptés. Un partenariat doit être envisagé en amont et de manière pérenne dans l'intérêt du jeune (ITEP, hôpital de jour, SHIP, familles d'accueil, institutions spécialisées pour des activités de jour, parcours particuliers avec l'Éducation Nationale...). L'action éducative peut faciliter ou s'appuyer sur une démarche thérapeutique avec d'autres lieux d'accueil spécialisés (ITEP, hôpital de jour, SHIP, CMP...).

<sup>4</sup> Jusqu'à 25 ans dans le cadre de l'**insertion**.

Les choix d'organisation du **Service d'Insertion et Remobilisation** favorisent la mixité des publics accueillis sur chacun de ces dispositifs :

Action de soutien aux jeunes migrants	Chantier découverte et remobilisation	Rebondir
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 places à l'année (10 jeunes/session)</li> <li>• <b>Durée</b> : 6 mois renouvelable 1 fois</li> <li>• <b>Public</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• adolescents et jeunes adultes de 16 à 24 ans</li> <li>• d'origine étrangère (arrivés depuis peu sur le territoire)</li> <li>• en situation régulière sur le territoire français</li> <li>• en capacité d'échanger à l'oral en français</li> </ul> </li> <li>• <b>Contenu</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• accompagnement individualisé</li> <li>• atelier collectif citoyen</li> </ul> </li> <li>• <b>Prescripteurs</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission Locale</li> <li>• Assistants sociaux des EDS</li> <li>• Travailleurs sociaux</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 55 places à l'année</li> <li>• groupe de 8 jeunes maxi. par chantier</li> <li>• <b>Durée</b> : 5 semaines</li> <li>• <b>Public</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• adolescents et jeunes adultes de 16 à 21 ans</li> <li>• issus des Quartiers Politique de la Ville ou des aires métropolitaines des gens du voyage</li> <li>• déscolarisé et/ou éloigné des dispositifs de droit commun</li> </ul> </li> <li>• <b>Contenu</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• activités socio-éducatives</li> <li>• mission de travail</li> </ul> </li> <li>• <b>Prescripteurs</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ADPS</li> <li>• Médiateurs de l'association Les Forges</li> <li>• Coordonateurs MLDS</li> <li>• Travailleurs sociaux protection de l'enfance</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 places à l'année</li> <li>• entrées et sorties permanentes</li> <li>• <b>Durée</b> : 6 mois renouvelable 1 fois</li> <li>• <b>Public</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• adolescents et jeunes adultes de 16 à 25 ans</li> <li>• sortis du système scolaire</li> <li>• incapacité d'intégrer un autre dispositif d'insertion, de droit commun</li> </ul> </li> <li>• <b>Contenu</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ateliers pédagogiques</li> <li>• cuisine</li> <li>• service en salle</li> <li>• atelier collectif citoyen</li> </ul> </li> <li>• <b>Prescripteurs</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducateurs de la PJJ ou de la protection de l'enfance</li> <li>• Plateforme de Soutien et d'Appui aux Décrocheurs Scolaires</li> <li>• Conseillers Mission Locale</li> <li>• ADPS</li> </ul> </li> </ul>

Les jeunes issus des services éducatifs ou du réseau inter-établissements peuvent aussi être pris en charge avec ceux des trois dispositifs du Service d'Insertion et Remobilisation, sur un même atelier, et se retrouver ainsi immergés dans un dispositif de droit commun.

Les différents accueils proposés sur le **Service d'Insertion et Remobilisation** en interne comme en externe permettent d'accueillir environ 150 jeunes par an « en file active, » sur des durées variables selon les projets engagés.



## 4. Nos valeurs

Notre travail repose sur des valeurs définies dans le projet d'établissement, en portant une attention particulière à l'écoute du public accueilli et de sa famille, au respect de la personne dans son intégralité.

La dignité de la personne, sa singularité, son vécu, ses attentes, ses difficultés et son projet prennent sens dans le respect de sa liberté – de pensée, de religion, d'opinion, d'expression –.

Par ailleurs, notre travail en collaboration avec différents partenaires institutionnels et associatifs est favorisé selon une approche citoyenne, humaniste et partenariale, ouverte sur la culture et la découverte de notre territoire.

## 5. Références éducatives et pédagogiques

### 5.1 - « La dialectique<sup>5</sup> de l'individuel et du collectif » au cœur de l'accompagnement

Les jeunes qui fréquentent le **Service d'Insertion et Remobilisation** sont tous porteurs d'une histoire singulière. Ils ont en commun une étape de leur vie : l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Cela les amène à une rencontre avec une collectivité sociale ou professionnelle. C'est l'occasion d'une expérimentation d'une rencontre de l'autre, positive pour soi mais aussi de découvrir l'altérité source de transformation personnelle.

A partir d'éléments concrets présents dans le fonctionnement des différents dispositifs, le sujet en action d'insertion, peut se confronter personnellement à des situations traitées collectivement de manière abordable, viable, sécurisée.

La démarche dialectique, observation et analyse du réel, peut permettre cette confrontation. Dépassant la « contradiction individuel / collectif », elle est source d'évolution personnelle.

L'action éducative aura pour but de permettre aux jeunes de devenir *un sujet « séparé »* et aussi *un sujet « relié »*<sup>6</sup> :

- *Un sujet séparé*, à travers l'accompagnement vers l'autonomie comme par exemple dans la reconnaissance de ses libertés d'idées, de choix de mouvement et d'orientation professionnelle. L'autonomie étant l'aptitude à gérer ses dépendances, il s'agit bien de permettre aux jeunes de devenir sujet et acteur de sa propre vie.

Tendre vers l'autonomie sur le plan psychique, c'est apprendre à se vivre comme sujet séparé et donc à se débrouiller seul. Il s'agit bien de *Penser* pour et par soi-même, afin de mettre des mots sur ses maux (*Panser*). C'est la condition pour pouvoir entrer en relation authentique et constructive avec autrui. L'autonomie matérielle peut être aidante. C'est une épreuve de réalité où se manifeste l'aptitude à vivre seul. En ce sens l'apprentissage à l'autonomie matérielle comporte aussi un apprentissage à l'autonomie psychique. Toutes

<sup>5</sup> Dialectique : du grec « dialektike » Art de discuter. Processus de développement de la pensée et de l'être par dépassement des contradictions (de la thèse et l'antithèse à la synthèse).

<sup>6</sup> L'approche psychosociale développée par Reynald Brizais nous amène donc à considérer le sujet social comme unité entre deux tendances contraires, à la fois dépendant (*déterminé*) et capable d'initiatives (*libre*).

les mises en situation d'apprentissage, d'insertion, de formation sont étroitement corrélées à la dimension affective.

- *Un sujet relié*, à travers l'aide à la reconstruction ou au développement des liens familiaux et sociaux, dans la reconnaissance mutuelle, l'acceptation et le respect de soi et de l'autre, ainsi que de l'apprentissage de la tolérance.

La responsabilité permet au sujet de prendre conscience des conséquences de ses actes, de son pouvoir d'agir, de créer des liens avec les autres et de faire l'apprentissage de la solidarité. Ainsi le sujet est invité à participer à la vie sociale, c'est-à-dire à l'exercice de la citoyenneté au regard de la connaissance de ses droits et de ses devoirs, de la connaissance du fonctionnement des institutions, de la vie associative, à exercer son droit de vote quand cela s'avère possible. Depuis quelques mois, la notion de bénévolat est travaillée avec les jeunes accompagnés. Il s'agit de définir et de transmettre une connaissance du territoire et plus concrètement de participer à une action de bénévolat dite « solidaire » ; tel qu'en Ressourcerie, association d'agriculture urbaine, restaurant solidaire ...

La dimension du lien avec la famille est à prendre en compte dans les priorités de nos axes de travail au sein des différents dispositifs (pour les jeunes mineurs principalement).

La famille doit pouvoir se sentir garante et légitimée dans la démarche d'insertion scolaire et/ou professionnelle de son enfant, pour que celle-ci soit rendue efficiente par le jeune. Il s'agit également pour d'autres familles de les restaurer dans leurs fonctions parentales, de les revaloriser, de leur redonner une place de parents.

Dans certaines situations, cette dimension du lien peut être triangulée par des professionnels éducatifs qui ont en charge le jeune mineur ou majeur, et qui nous transmettent les éléments nécessaires pour évaluer et mesurer la pertinence du travail à engager auprès de la famille.

## **5.2 - L'expérimentation/ L'alternance : Une approche pédagogique spécifique**

Afin de mettre en œuvre les objectifs du service, la pédagogie<sup>7</sup> est un des outils indispensables tant sur le champ théorique que sur le champ des apprentissages dans les ateliers.

Les modalités pédagogiques reposent sur une articulation de temps collectifs et individuels, une prise en compte de la singularité de chacun et de la place qu'il occupe au sein du groupe, en prenant appui sur le territoire et l'environnement facilitateurs de temps de valorisation, de prise de confiance en soi, en l'autre ainsi que d'identification des compétences.

L'objectif est de remobiliser autour de deux axes : l'autonomisation et l'insertion professionnelle à travers un parcours d'accès à la formation, à l'emploi, d'un accompagnement socio-éducatif (individuel et collectif) et par la mise en relation avec des structures d'accompagnement de droit commun. Il est question de déstabiliser le jeune dans ses représentations par la place qui lui est donnée en tant qu'individu et ainsi à chercher à identifier et travailler ses représentations, qu'elles soient dans le rapport à l'adulte ou à l'institution pour ne pas rejouer certains schémas antérieurs de rejet.

<sup>7</sup> Pédagogie vient du latin : *paedagogus*, et du grec : *paidos* (enfants) et *agien* (conduire). La pédagogie devient alors la théorie de ces pratiques, une sorte de réflexion sur l'action exercée par les éducateurs, et les formateurs. Le dictionnaire de l'action sociale nous dit : qu'il y a enseignement dès que les hommes vivent en société. « Le professeur ne doit pas apprendre des pensées, mais apprendre à penser, il ne doit pas porter l'élève, mais le guider si l'on veut qu'à l'avenir, il soit capable de marcher de lui-même » (L'enseignement comme le souligne KANT)

### 5.3 - Le partenariat et le réseau

La multiplicité des regards des différents acteurs et partenaires autour de la situation d'un jeune crée un maillage psychique amenant une forme de contenance, permettant le croisement des observations. Cela suppose l'observance du secret partagé entre chacun.

Au vu de la multiplicité des professionnels actifs et mobilisés, il est important de définir les rôles en distinguant deux catégories : le partenariat et le réseau.

#### La dimension partenariale : une logique institutionnelle

Le partenariat est défini par Fabrice DHUME comme étant une « *méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux [...] sur un objectif commun* ». A la différence du réseau, qui, formalisé ou non, est un outil utilisable par chacun sans avoir nécessairement un projet commun.

On dénombre 3 types de partenariat en interne et à l'externe, conventionnés ou pas dans le but d'accompagner le jeune dans son projet personnel, professionnel et/ou social :

- Les partenaires institutionnels imposés par le cadre législatif et/ou réglementaire tels que les financeurs (*le Conseil Départemental, les représentants des Villes*), les prescripteurs (*l'ensemble des équipes de l'agence départementale de la prévention spécialisée, l'association les Forges, la mission de lutte contre le décrochage scolaire ...*), l'agence INSERIM, les responsables de services des missions de travail, les missions locales, les assistantes sociales de secteur ou d'association
- Les partenaires financiers qui peuvent être institutionnels également, c'est le cas pour le Conseil Départemental.
- Les partenaires opérationnels qui participent à l'action : le tissu associatif est fortement impliqué dans les domaines de la santé, du logement, de la formation, des apprentissages (français, stage...), *associations PARADES, ADDAN, Avenir santé, STEI...* avec qui une convention est signée.

Ces nouvelles associations peuvent permettre de :

- décentrer le regard sur le jeune et/ou le groupe, permettre d'autres questionnements pour aborder les difficultés sous un autre angle et tenter d'élaborer une réponse à la problématique du jeune.
- de mutualiser des outils en élargissant à des compétences spécifiques.
- de travailler l'ouverture sur l'environnement social, culturel, expérimental, professionnel...

#### La dimension réseau : une logique d'acteur

Le réseau est entendu comme une source d'information continue ainsi qu'un réservoir de ressources à activer suivant les besoins.

La mutualisation des réseaux d'acteurs sociaux, éducatifs et associatifs très diversifiés (santé, logement, accès aux droits, mobilité, culture, citoyenneté, scolarité, formation...) complète les partenariats construits avec les différents acteurs. Ils facilitent la mise en relation des jeunes avec les structures compétentes pour rechercher des solutions innovantes aux difficultés rencontrées dans ces différents domaines

**Le Service d'Insertion et Remobilisation** œuvre à la mise en relation constante entre les différents acteurs locaux, dans le cadre des lieux ressources, afin de proposer des supports innovants dans la prise en charge de ses publics. Le partage des démarches et missions, la réactivité, la communication, la fluidité des échanges sont une préoccupation centrale dans la mise en œuvre des actions.

Les actions s'appuient sur un partenariat étroit avec la mission locale, les intervenants sociaux et associatifs des quartiers prioritaires dont sont issus la majorité des jeunes. Le partenariat avec les acteurs locaux est diversifié et mis en œuvre dans toutes les étapes de l'action tel que la PJJ, l'ADPS, l'association Fragil, La cueillette des gourmands, la ville de Nantes, le Conseil Départemental... sont des acteurs locaux qui œuvrent dans les secteurs d'activité variés et proposent des supports innovants dans la prise en charge des jeunes.

## **5.4 - L'évaluation**

L'évaluation se pratique en référence à nos objectifs de travail et dans une recherche d'optimisation de nos actions sur la dimension personnelle et professionnelle du jeune.

- **Évaluation continue**

Des Indicateurs d'évaluation sont utilisés au cours du parcours du jeune

- Le nombre de jeunes accueillis et leur profil
- Les outils éducatifs et pédagogiques utilisés
- Les solutions de sortie des jeunes accueillis du point de vue de l'insertion professionnelle (formation, qualification, emploi...), mais aussi du point de vue de l'insertion sociale (logement, soin, liens familiaux...) et de la remobilisation.

Concernant spécifiquement les chantiers, des évaluations de compétences et des fiches d'évaluation sont réalisées à l'entrée et à la sortie des jeunes concernant les missions de travail

Des entretiens tripartites sont régulièrement organisés par l'équipe pédagogique (jeune, formateur et éducateur prescripteur) pour permettre un suivi coordonné et cohérent du parcours du jeune

- **Évaluation Globale à la sortie de l'action**

Un comité technique a lieu tous les 6 mois faisant état du marché des chantiers découverte et remobilisation depuis son commencement. Cette instance réunit les représentants des Villes, du Conseil Départemental, des prescripteurs, un membre de la Préfecture ainsi que l'équipe du dispositif. Les intervenantes préparent un écrit permettant d'avoir une lecture précise et détaillée des prescriptions, de la typologie du public, du nombre de jeunes accueillis, des propositions de suites de parcours dégagées, du suivi des jeunes de 3 à 6 mois après le chantier réalisé, des missions de travail proposées.

Un bilan final est organisé chaque année pour chaque session de l'ASJM en présence d'un.e représentant.e du Conseil Départemental, du.de la référent.e de l'Action au sein de la Mission Locale, de la cheffe de service du Service d'Insertion et Remobilisation, de la psychologue du service, de l'intervenante/animatrice de l'action.

Un bilan annuel permet de faire une évaluation de l'action Rebondir, d'évaluer et de réajuster le contenu des ateliers en fonction du public accueilli, de la problématique des jeunes et de leurs besoins, de l'évolution des prescriptions.

## 6. Les dispositifs

*« Pour se risquer dans l'inconnu, l'individu a besoin de s'appuyer sur des personnes fiables, consistantes, capable d'assumer ses défaillances. »*

Le processus éducatif - Jacques MARPEAU

### 6.1 - Action de Soutien aux Jeunes Migrants

L'ASJM existe dans sa forme actuelle depuis 2009

- **Missions**

Aider le jeune migrant au passage à l'action dans les champs personnel, social et professionnel grâce à la confiance, la connaissance des droits, l'expérimentation.

L'objectif étant de développer la capacité à être autonome dans ses choix et dans ses démarches, il s'agit de :

- Réfléchir et travailler avec le jeune sur son autonomie,
- Travailler la langue notamment à l'oral lors des entretiens hebdomadaires,
- Travailler la langue (écrit) en centres de formation ou associations,
- Réfléchir avec le jeune sur sa place « sociale », son implication sociale,
- Travailler avec le jeune sur ses projets personnels et professionnels (projection sur 1 à 2 ans).

- **Contenus**

- Prise de connaissance de la situation du jeune dans son ensemble.
- Mise en confiance par l'accompagnement, aider, rassurer le jeune à « se risquer », à expérimenter ce qu'il ne connaît pas.
- Travail avec tous les professionnels gravitant autour du jeune.
- Travail du projet professionnel sur 1 à 2 ans, d'où l'importance du travail en réseau et des relais.

- **Modalités de l'accompagnement**

- **L'admission**

Des travailleurs sociaux (conseillers mission locale, éducateurs, assistants sociaux...) inscrivent le jeune sur le dispositif ASJM par le biais d'une fiche de liaison après un échange sur la situation du jeune.

Si celui-ci n'est pas encore accompagné par la mission locale, il est demandé qu'un rendez-vous soit pris afin que le jeune puisse être suivi également par un(e) conseiller(ère) Mission Locale.

Un premier rendez-vous au Centre Tréméac lui est ensuite fixé avec l'intervenant de l'ASJM. Cette première rencontre confirme, ou pas, l'entrée du jeune dans le dispositif.

Quel que soit l'issue de cette rencontre, un retour en sera fait auprès des professionnels entourant le jeune.

## - **L'accueil**

Lors du premier temps de rencontre, l'intervenante présente l'action dans sa forme individuelle et collective. Elle explique ses missions, comment et avec qui elle travaille, affirme la part active nécessaire du jeune dans cet accompagnement. Le jeune, à son tour, se présente avec son histoire, ses envies, ses projets...

Ce temps va permettre de faire connaissance, de créer un premier lien de confiance et de définir, ensemble, les objectifs des rencontres à venir en fonction de « là où il en est » en terme d'apprentissage de la langue, d'accompagnement et de soutien, du travail sur les codes sociaux/relationnels, des démarches dans le domaine professionnel.

L'accueil se fait à chaque temps de rencontre. Il est une attention, une manière de regarder l'Autre, une ouverture à ce qu'il est.

## - **Le parcours**

Un rendez-vous hebdomadaire et individuel est proposé. Il est expliqué aux jeunes la nécessité de son implication dans ce travail. La professionnelle étant là pour identifier, partager, comprendre et réduire les blocages de cette implication.

Durant ce temps, un questionnement est posé sur les difficultés rencontrées par le jeune. Des pistes d'amélioration sont discutées et proposées pour l'expérimentation. Ainsi, elles peuvent être approfondies et précisées. Ces retours d'expérimentations seront échangés au cours du rendez-vous suivant. Une « évaluation » en sera faite pour la suite de l'accompagnement. Questionnements et retours, lors de chaque rencontre, est le principe de l'accompagnement.

La professionnelle favorise la mise en confiance du jeune pour permettre :

- L'expérimentation de nouvelles rencontres, de découvertes de nouveaux environnements, d'autres comportements, d'autres réflexions afin d'aller vers de nouveaux apprentissages, en termes d'expressions, de comportements, d'appréhensions... et de susciter de nouvelles réflexions, de nouveaux projets, de nouvelles envies.
- La mise en relation et « en dynamique » du réseau des professionnels autour du suivi du jeune pour la progression de son autonomie, le développement de son épanouissement citoyen et personnel (bien-être), l'évolution de son projet personnel et professionnel.

*Exemples : Suivi et contacts réguliers avec les partenaires, entretiens hebdomadaires avec les jeunes, accompagnement « physique » sur certaines actions, événements...*

Les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de l'action pour chaque jeune reposent à la fois sur un accompagnement individuel et des temps collectifs. Les deux étant complémentaires.

## - **La fin d'accompagnement**

Aux vues de l'évolution des projets travaillés avec le jeune au cours de l'ASJM, deux possibilités se présentent :

- une sortie est envisageable, la situation s'est stabilisée, les projets du jeune sont en cours, le relais est fait auprès d'autres partenaires.

- une sortie n'est pas envisageable, un renouvellement de l'action est alors possible.

Deux documents de fin d'accompagnement sont alors transmis au jeune : une attestation ASJM ainsi qu'un bilan de l'action et du travail accompli durant ces 6 mois.

## 6.2 - Les Chantiers Découverte et Remobilisation

- **Missions**

Un dispositif « *singulier* » : qui accueille le jeune « *là où il en est, tel qu'il est* » dans une optique visant un questionnement des représentations, en les amenant à se positionner, à « *faire avec* » face aux institutions, aux normes existantes.

- **Contenus**

L'objectif des « Chantiers découverte et remobilisation » est de mettre en mouvement des jeunes isolés, décrocheurs, parfois en voie de désaffiliation, à travers une action courte englobant un accompagnement individuel, une immersion dans le monde du travail et une mobilisation dans une dynamique collective.

- **Première séquence socio-éducative**

La séquence s'articule autour d'actions et d'interventions favorisant l'appartenance au groupe, visant l'accès aux droits communs, à la culture, à la citoyenneté, au sport. Nous animons des ateliers autour des savoirs et priorités professionnelles, nous les accompagnons lors de visites, rencontres extérieures, et proposons des entretiens individuels permettant d'ajuster les projets de chacun. La préparation aux missions de travail jalonne ce premier temps à travers la visite médicale du travail, le choix de la mission et la rencontre avec les tuteurs de missions.

Cette séquence est déterminante pour « *faire groupe* » et créer la confiance entre les jeunes et les intervenantes. Cela suppose une attention particulière pour favoriser et encourager une dynamique de groupe positive. L'attention est particulièrement prêtée à ce qu'on appelle la « *méta communication* »<sup>8</sup> en d'autre terme, le non verbal (*regard, intonation, gestuelle...*). Pour Watzlawick, il existe un lien entre le contenu et la relation. Quand le climat de confiance règne, la relation peut s'instaurer. Dans le cas contraire, le contenu sera rejeté, déformé ou ignoré.

- **Semaines d'activité salariée**

Deux semaines consécutives de mission de travail se déroulent dans les services des Villes. Il s'agit d'acquérir une expérience d'emploi, d'enrichir le CV, d'entamer une réflexion sur le projet professionnel et/ou personnel.

En fin de première semaine, un regroupement est organisé en lieu neutre pour que le lien perdure. Puis, les jeunes se réengagent en signant un avenant au contrat pour la deuxième semaine dans les locaux de l'Agence Insérim. Ponctuées d'un bilan salarié, les jeunes, les tuteurs et/ou responsables de mission, les prescripteurs et un représentant de l'agence INSÉRIM sont présents au Centre Éducatif Tréméac.

Les temps de parole lors des bilans, entretiens sont des moments clés dans la recherche d'une construction et d'une élaboration de la pensée. En « *disant* », le jeune renoue avec une pratique porteuse de danger réel<sup>9</sup>. Le cadre et la relation de confiance lui offrent la possibilité d'une réconciliation avec les difficultés passées (à l'école, dans le quartier..).

<sup>8</sup> « *On ne peut pas, ne pas communiquer* », École de Palo Alto.

<sup>9</sup> « *L'adolescent qui ne sait pas parler ne sait pas non plus se présenter à son avantage (...). Cette initiative de la rencontre de l'autre est souvent le point de départ d'une alliance éducative où le jeune comprend d'abord l'influence déterminante du maniement de la parole, puis l'utilise ensuite, et se met à parler de lui-même* ». De l'éducation spécialisée (p 153), M. CAPUL & M. LEMAY

## - **Seconde séquence socio-éducative**

Cette séquence est axée sur le projet individuel avec des actions autour de la santé, de la mobilité et/ou du projet professionnel. Des actions collectives sont maintenues afin de « refaire groupe ».

Le bilan final permet une restitution collective du vécu sur le dispositif et un partage avec l'ensemble des partenaires sur les perspectives de suite de parcours pour chacun au regard de leur cheminement. Au préalable, un entretien individuel est réalisé, réunissant le jeune et le prescripteur pour acter les suites du chantier et ainsi assurer le relai avec la Mission Locale.

### • **Modalités de l'accompagnement**

#### - **L'admission**

L'admission du jeune se fait au cours du « groupe de repérage », instance de réflexion autour des problématiques des jeunes, animé par la cheffe de service avec l'appui des professionnels qui pilotent le dispositif. Le prescripteur y présente la situation du jeune qu'il souhaite orienter et s'appuie sur une fiche de prescription préalablement remplie. L'équipe reste vigilante aux prescriptions pour favoriser une homogénéité du groupe.

Deux temps balisent cette étape :

#### ***La présentation collective du dispositif***

L'information collective est la première rencontre qui articule présentation du cadre et observation des interactions dans le groupe. Chaque jeune peut ainsi se projeter, s'approprier le contenu, les principes et modalités d'accompagnement en vue de son engagement. Le jeune vient accompagner de son prescripteur pour favoriser la mise en lien et le soutenir dans le repérage des lieux.

#### ***L'entretien individuel***

C'est une étape qui favorise la rencontre avec le jeune. Elle est un levier au travail de remobilisation. La fiche de prescription est le support à cet échange. Celle-ci permet de vérifier les prérequis administratifs, de faire connaissance et d'identifier vers quels axes peut être orienté l'accompagnement éducatif.

A l'issue de cet entretien, le jeune s'engage à participer aux différentes actions sur le dispositif. Les intervenantes garantissent une communication non violente permettant une parole libre et sécurisée.

*« Pas de parole si l'on n'a pas de place, si l'on n'a pas pris place. »*

Le travail d'éducateur spécialisé - J ROUZEL

#### - **L'accueil**

L'accueil physique et psychique a une place prépondérante, tant avec les jeunes qu'avec la famille, les personnes l'entourant et/ou les professionnels rencontrés. Ce maillage établi entre chacun est « un filet » assurant la sécurité du jeune pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

L'accueil se déroule en différentes étapes :

- **Un jeu de rencontre** : pour délier la parole, amorcer le travail de déconstruction du rapport jeune/professionnel
- **La présentation et l'inscription à l'Agence Insérim** (employeur des jeunes sur la mission de travail)



- **La lecture et la signature de la charte d'accueil et d'engagement** : dans le but de poser les bases du cadre de travail ensemble et contractualiser l'accompagnement.
- **La visite des locaux.**
  - **Le parcours**

Le cadre souple et bienveillant permet d'accueillir le jeune en dehors des systèmes institutionnels qu'il a pu connaître. Les contenus, le rythme, les adaptations tendent à instaurer un climat de confiance, une relation « horizontale » où l'intervenant n'est pas en situation d'apprenant. Elle permet, entre autres, de créer une dynamique de groupe<sup>10</sup> : phase importante pour insuffler une communication et une solidarité entre pairs.

- **La fin de l'accompagnement**

**L'Entretien tripartite** a lieu dans les deux semaines suivant les chantiers à la Mission Locale. Il réunit le jeune, le prescripteur et le conseiller Mission locale pour définir un plan d'action prenant appui sur la fiche de suivi individuel (préalablement écrite par les intervenantes et validé lors de l'entretien individuel).

<sup>10</sup> « Quel que soit le cadre dans lequel se constitue un groupe, il ne peut se maintenir de façon cohérente que s'il remplit quatre conditions : Les membres doivent avoir un certain désir de participer à une vie collective ; il leur faut établir des relations d'échanges entre eux ; ils doivent se définir des buts communs ; ils doivent aboutir à un minimum de cohésion sous peine d'éclatement ou de tensions insupportables ». De l'éducation spécialisée (p153), M.CAPUL & M.LEMAY

### 6.3 - Action Rebondir

Une des richesses du dispositif est de pouvoir bénéficier d'un restaurant pédagogique, offrant aux jeunes accueillis des ateliers supports à la mise en situation professionnelle sur les métiers de la restauration et du service en salle.

Cet outil pédagogique permet notamment de travailler avec les jeunes des thématiques liées à l'alimentation, l'agriculture raisonnée, les circuits courts, la santé, le bien-être, le sport, l'environnement.

- **Missions**

L'action « Rebondir » constitue un support visant à entrer en relation et engager un accompagnement avec des jeunes éloignés des dispositifs d'insertion et d'accompagnement de droit commun existants.

L'objectif est de les remobiliser par la mise en œuvre d'un parcours d'accès à la formation et à l'emploi :

- (Re) prendre et contractualiser un accompagnement avec une institution en charge de l'insertion professionnelle
- Accéder à une formation d'orientation pour travailler un projet professionnel.
- Cette action s'inscrit donc en amont des formations « prépa-rebond » et « prépa avenir » de la Région et peut constituer un tremplin, une préparation avant d'intégrer une de ces formations.
- Concernant les dispositifs existants sur **Le Service d'Insertion et Remobilisation**, l'action « Rebondir » peut être pensée comme une suite possible aux Chantiers Découverte et Remobilisation ainsi qu'à l'Action de Soutien aux Jeunes Migrants.

- **Contenu de l'action**

« Rebondir » a pour but de permettre au jeune de repérer ses freins, d'en prendre conscience et de trouver les ressources nécessaires pour les dépasser.

Il pourra alors bénéficier :

- d'un accompagnement socio-éducatif individuel et collectif renforcé,
- de remise à niveau en français et en mathématiques
- d'ateliers techniques : cuisine et service en salle, au sein d'un restaurant pédagogique ouvert au public 3 jours par semaine.
- de temps de TRE (Techniques et recherche d'emploi)
- de la mise en relation avec les structures d'accompagnement de droit commun
- de prendre connaissance de son environnement quotidien, culturel et sportif.

Ces différents modules ont pour objectif, entre autre, de sensibiliser les jeunes à ce que signifie « être citoyen ».

L'articulation de l'accompagnement socio-éducatif prend donc appui sur des temps individuels et collectifs mis en œuvre sur des ateliers pédagogiques. Chaque jeune a un planning individualisé prenant en compte les volontés mais aussi les contraintes du jeune.

Le travail d'accompagnement socio-éducatif doit permettre aux jeunes accueillis de trouver leurs places au sein de l'action et de profiter des outils éducatifs et pédagogiques, des supports techniques que sont les ateliers professionnels et de l'accompagnement individualisé qui leur sont proposés pour construire le plus sereinement possible un projet à sa juste mesure. Pendant toute la durée du parcours des points individuels sont faits régulièrement avec le jeune pour voir son évolution dans les différents domaines.

La réussite de l'accompagnement socio-éducatif repose avant tout sur les liens qui vont être tissés avec les jeunes et autour d'eux et c'est bien le cœur du métier : l'accompagnement éducatif, à la frontière entre prévention, protection, remobilisation, pédagogie et insertion qui nous permet de conduire cette délicate mission.

Le dispositif « Rebondir » s'inscrit dans une démarche écocitoyenne, qui passe notamment par la connaissance de la notion de développement durable :

- Concevoir une production locale.
- Développer l'achat de produits locaux et ainsi favoriser les circuits courts et le développement de l'entreprise locale.
- Sensibiliser les jeunes vers une « alimentation raisonnée », qui respecte les recommandations du programme national Nutrition Santé en apportant une alimentation saine, équilibrée tout en respectant le rythme des saisons.
- Découvrir d'autres corps de métiers (fermiers, agriculteurs, viticulteurs, etc.).
- Avoir une connaissance de son territoire et des actions mises en place.

- **Modalités de l'accompagnement**

- **Admission**

Elle fait suite à une information collective ou individuelle après positionnement des prescripteurs, suivie d'un entretien individuel où est demandé au jeune de remplir ou compléter la fiche de prescription (Identité, Référence du prescripteur, Renseignement sur la Mission Locale, Parcours scolaire) ainsi cela permet de voir si le jeune comprend le document et surtout s'il sait écrire.

- **Accueil**

L'accueil des jeunes se fait du lundi au vendredi avec une mixité de temps d'accompagnement (individuel ou collectif), un premier temps dans le cadre de la remobilisation et un second temps sur les ateliers supports.

Le premier jour, le jeune remplit la partie bleue de « la fiche d'analyse et d'évaluation ». Ce document permet d'avoir des renseignements précis sur son identité, son parcours scolaire, sa mobilité, sa situation administrative (carte vitale, compte bancaire,...), familiale, personnelle (reconnaissance MDPH,...), son hébergement, ses inscriptions (mission locale, pôle emploi, ...), ses centres d'intérêt, sa personnalité, ses projets en entrant sur le dispositif et toute une partie d'autoévaluation dans différents domaines (maths, français, cuisine, CV,...). Ces renseignements vont nous permettre de travailler sur des besoins spécifiques du jeune.

Ensuite une lecture commune (le jeune et nous) de « la charte d'engagement et du vivre ensemble » est faite pour lui permettre d'en comprendre tous les termes. La signature du document vient concrétiser son engagement sur l'action.

### - **Parcours**

Le parcours du jeune dure 6 mois maximum, renouvelable exceptionnellement 1 fois, pour la même durée, si nécessaire.

#### **Déroulement type d'une semaine :**

- Lundi matin : compétences clés (renforcement. en revoyant les bases du français et des maths.)
- Lundi après-midi : temps sociaux éducatifs pour favoriser l'expression orale, / et ou temps individuel.
- Mardi, mercredi et jeudi : ateliers : ateliers collectifs professionnels (cuisine et service en salle) et ateliers de remobilisation tels que la Technique et Recherche d' Emploi, la vie quotidienne, la connaissance de soi et de son environnement ainsi qu'un atelier confiance en soi.
- Vendredi matin : temps individuel ou collectif (compétences clés, temps sociaux éducatifs, visites extérieures,...)

### - **Fin d'accompagnement**

A la fin de la durée de l'accompagnement, le jeune remplit la partie verte de « la fiche d'analyse et d'évaluation » en portant une attention particulière sur ses projets en sortant du dispositif.

Puis il est reçu pour un entretien final qui permet de recueillir ses ressentis sur l'action qu'il vient de suivre, de voir ses évolutions dans les différents domaines grâce aux auto-évaluations du début et de la fin de parcours et surtout de baliser son ou ses futurs projets.

Une rencontre physique ou téléphonique est faite avec son conseiller mission locale et/ou ses éducateurs pour leur résumer son parcours passé et ses projets envisagés, en leur indiquant les différentes étapes de concrétisation.

A la sortie de l'action certains jeunes retrouvent l'envie de reprendre un parcours scolaire, d'autres peuvent s'orienter vers une garantie jeune ou une formation qualifiante ou un apprentissage. Quelques jeunes sont orientés sur le dispositif des chantiers découverte et remobilisation ou ASJM. D'autres sont accompagnés vers une recherche d'emploi, un emploi ou des stages en entreprise selon leur âge et leur situation administrative. Certains se sont tournés vers un CHRS. Cela a été également l'occasion pour d'autres d'être accompagnés vers des structures spécialisées dans le handicap (ESAT, entreprises adaptées,...).

## Perspectives

**Le Service d'Insertion et Remobilisation** s'inscrit dans un environnement dynamique, dans une logique de décroisement et d'ouverture indispensable à ses actions.

Pour faire face à des situations de plus en plus complexes, les professionnels des 3 dispositifs mettent à profit une transversalité interne (de savoirs, de compétences) au profit de la mise en œuvre de projets résolument tournés vers l'extérieur.

Le service est amené à élargir et penser l'accueil de son public au regard de l'évolution des missions et des actions politiques dans le domaine de l'insertion des jeunes, notamment autour de l'accueil de jeunes en mission de service civique sur le dispositif Rebondir depuis décembre 2020.